

Assurance RCP : GROUPAMA  
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

**NOTICE D'INFORMATION**  
**Séjour du mardi 2/07/2024 au jeudi 4/07/2023**

**Voyage à pied 3 jours**  
**de Pont-Aven au Pouldu par le GR34**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2023/2024 avec assurance IRA ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence FFRP 2023/2024 avec assurance IRA ou plus, ou d'un *Pass Découverte* dont la validité couvre la totalité du séjour.



Nombre de participants (animateur compris) : 2 au minimum, 4 au maximum

Dates : **du mardi 2 juillet 2024 au jeudi 4 juillet 2024.**

Déplacements : Départ à 10h le mardi de l'office du tourisme de Pont-Aven - Arrivée au port du Pouldu le jeudi vers 16h30.

**PROGRAMME**

Le séjour est un voyage à pied, par le sentier de randonnée GR34, dans un esprit de cheminement au rythme des pas.

Le voyage comportera 3 étapes :

Étape 1 : Pont-Aven – Moëlan-sur-mer nord (21 kms)

Étape 2 : Moëlan-sur-mer nord – Moëlan sur mer sud via Kerfany et Pointe de Kerhermen (19 kms)

Étape 3 : Moëlan-sur-mer sud – Le Pouldu (24 kms)

La totalité du chemin fait 64 kms, avec un dénivelé cumulé moyen d'environ + 260 - 260 m par jour.

Les participants auront le temps de regarder, de respirer, de sentir, de se laisser inspirer par le sentier, guidés par l'animateur.

Le 1<sup>er</sup> jour mardi 2 juillet les participants sont attendus devant l'Office de Tourisme de Pont-Aven à 10h pour le départ du voyage.

Le dernier jour jeudi 4 juillet, arrivée au port du Pouldu prévue entre 16h et 16h30.



## HEBERGEMENT

Prévu pour les 2 nuitées au *gîte d'étape Steren ar mor* à Moëlan-sur-mer. Les dîners des mardi et mercredi seront pris sur place et les paniers pique-nique des mercredi et jeudi seront fournis.

## COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 290€ par personne.

### Ce prix comprend :

- L'hébergement
- Les paniers pique-nique du mercredi et du jeudi
- Les petits déjeuners et les dîners
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association Beevouak.

### Ce prix ne comprend pas :

- Le pique-nique du 1<sup>er</sup> jour mardi.
- Les dépenses personnelles
- Le voyage aller jusqu'à Pont-Aven, et le voyage retour depuis le port du Pouldu.
- Les draps de dessus (un sac de couchage est à prévoir), serviettes de table et linge de toilette
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Le coût de la licence FFRP annuelle, ou du Pass Découverte FFRP pour la durée du voyage
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 12/03/24 auprès de l'association Beevouak.

**Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un acompte de réservation de 100€ avant le 15/04/24.**

Les primes d'assurance (facultatives) doivent être réglées impérativement lors de l'inscription

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives, au moyen du Bulletin de souscription Assurances joint à notre envoi

## PAIEMENTS

Acompte de 100€ à la pré-inscription.

Primes d'assurances (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 3 juin 2024.

Avant le départ possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites seront systématiquement dues.

Le règlement peut être fait en ligne sur le site de l'association Beevouak [www.beevouak.org](http://www.beevouak.org) sinon par chèque à l'ordre de l'association Beevouak et transmis à l'animateur.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les déplacements jusqu'au lieu de départ et à partir du lieu d'arrivée sont à la charge de chaque participant.

## FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 30/04/24 : restitution des sommes versées
- Annulation entre le 01/05/24 et le 2/06/24 : retenue du montant de l'acompte 100€.
- Annulation postérieure au 03/06/24 : retenue de 100% du montant total du séjour.

## DIVERS

Toute information complémentaire peut être demandée à l'organisateur du séjour : Olivier Lucas, [olivier@beevouak.org](mailto:olivier@beevouak.org)

Les conditions générales de vente et notice sur les assurances sont jointes à la présente notice.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051